

QUELLE LANGUE POUR L'ENFANT SOURD ?

APPROCHE THEORIQUE ET PRATIQUE A L'IRJS

Dans la Section Enseignement SEES-FP

APPROCHE THEORIQUE

L'être humain est un être social, pourvu de la faculté innée du langage et de la pensée, soumis aux lois de la communication.

Il se situe alors en position de récepteur ou d'émetteur d'une information.

Chez un sujet sourd, l'atteinte partielle ou totale de l'organe de réception auditive (l'ouïe) le prive plus ou moins des perceptions sonores, des messages oraux, ce qui entrave le processus communicationnel.

La réflexion majeure posée par le handicap de la surdité est celle de la communication.

Avec l'être humain, nous avons toujours à faire avec ces trois dimensions que sont la communication, le langage, la langue.

Nous allons donc définir ces trois concepts.

LA COMMUNICATION

La communication est une conduite psycho-sociale qui engage des individus entre eux et qui vise à transmettre une information, par l'emploi du langage, de gestes, des attitudes ou des mimiques. La réponse donnée par le récepteur est la garantie que l'émetteur a été compris ou non, c'est le feed-back. La communication est la transmission du message.

Il peut être oral, écrit ou gestuel, à lui s'ajoute le message des émotions : vibration de la voix, rougissement, bégaiement ...etc...

Pour qu'une information soit comprise, il faut qu'il y ait adaptation entre l'émetteur et le récepteur.

LE LANGAGE

Le langage est la faculté de mettre en œuvre un système de signes linguistiques (qui constituent la langue) permettant la communication et l'expression de la pensée et des sentiments.

Le langage peut être défini selon plusieurs caractéristiques :

- La fonction symbolique : le langage est l'utilisation de signes chez des individus qui sont capables de manier des représentations mentales.
- La fonction linguistique –grammaire, conjugaison, phonétique, intonation.

« Le langage est la faculté de représenter le réel par un signe et de comprendre ce signe comme représentant le réel, donc d'établir un rapport de signification entre quelque chose et quelque chose d'autre ». (Benveniste).

Du point de vue de la linguistique (l'étude scientifique du langage), le langage est une généralisation de l'ensemble des langues.

Langage et langue désignent des ensembles signifiants utilisés à des fins communicatives.

Ils se distinguent par leur extension : une langue est nécessairement un langage alors qu'un langage n'est pas nécessairement une langue.

On parle de langage postural, musical, etc...

Bruner (1983) envisage l'acquisition du langage comme le prolongement de la compétence à la communication, construite pendant la période pré-linguistique qui se caractérise par une interaction constante entre l'enfant et l'entourage.

LA LANGUE

La langue, qu'elle soit parlée ou écrite est un système de signes, de codes précis, qui permettent de se représenter l'expérience humaine et de communiquer au sein d'une communauté. La langue est un produit social et culturel qui répond à des règles strictes et définies (lexique, syntaxe, phonologie, morphologie, graphème, phonème). Elle n'est ni innée, ni universelle. Elle s'apprend, s'enseigne et s'enrichit, contrairement à la parole et au langage qui sont des compétences innées et naturelles de tous les êtres humains.

Pour notre propos, dans la classification des langues, nous retiendrons les langues parlées et orales qui sont linéaires et la langue des signes qui est une langue visuo-spatiale tri-dimensionnelle.

L'être humain de part la singularité de son histoire est toujours soumis à plusieurs langues : au minima à la langue maternelle (celle parlée par l'environnement affectif proche) et à la langue académique (celle qui permet l'acquisition de savoirs, qui porte les apprentissages scolaires et l'ouverture au monde) .Elle est en France, le français oral et écrit.

Le jeu du langage du petit enfant (babillage) conduit à la construction du « je » dans la langue : c'est bien le sens que l'autre donnera à ce langage qui lui permettra de devenir langue, d'inscrire l'enfant comme un être de relation. C'est à partir de son désir d'être en relation avec l'autre que l'apprentissage de la langue pourra se faire, soutenue par la motivation, la répétition et donc l'appropriation.

A la fois récepteur ou émetteur, l'enfant possédera le vocabulaire, la morphosyntaxe, la syntaxe lui permettant de recevoir, de comprendre les informations, de s'exprimer à son tour.

S'exprimer ce serait faire connaître, signifier, manifester sa pensée, ses sentiments et émotions dans sa singularité au travers de ces trois concepts que sont la communication, le langage, la langue.

L'altération voire la privation de l'ouïe entravera plus ou moins lourdement l'acquisition de la langue orale et écrite. Il manque l'étape du contrôle audio-phonatoire (8 mois environ) qui stimule l'activité d'imitation : le sujet sourd ne s'entend pas.

Le langage gestuel s'imposera alors naturellement à celui qui n'entend pas. « S'il m'est difficile d'entendre les mots, je peux les voir aisément ».

A partir de cette prédisposition naturelle pour le langage gestuel, peut alors s'acquérir aisément pour les personnes sourdes, la langue des signes avec ses codes linguistiques propres qui font d'elle une langue à part entière. Ainsi, l'enfant sourd (privé partiellement ou totalement de son audition) aura-t-il toujours une appétence et une compétence plus marquée pour le langage gestuel, le seul qu'il puisse développer spontanément.

EN PRATIQUE à la SEES-FP de l'IRJS

Public accueilli

Les enfants que nous recevons dans notre institution sont pour la majorité porteurs d'une surdité allant de moyenne à profonde voire cophotique, à l'exception des enfants entendants présentant des troubles sévères du langage de type dysphasie ou dyspraxie.

Le handicap auditif peut être compensé ou non par un appareillage de type contours d'oreilles ou par des implants cochléaires.

De façon empirique, nous constatons que les enfants reçus au moment de leur entrée dans l'établissement n'ont pas encore véritablement construit une langue : qu'elle soit gestuelle ou orale, soit du fait de leur jeune âge, soit d'une non prédominance d'une langue sur une autre (orale ou gestuelle) pour des raisons environnementales et familiales et/ou cognitives et/ou psycho-affectives. L'enfant peut alors se présenter dans une sorte de bilinguisme oro/gestuel. Celui-ci est un mode de communication qui est un langage mais non une langue.

Les enfants sourds qui ont pu développer et acquérir aisément une langue (orale ou gestuelle) sont pris en charge par des services oralistes ou bilingues (LSF et français écrit).

Les enfants nouvellement accueillis sur la SEES-FP de l'IRJS sont donc globalement en « échec » de langue ou en cours d'acquisition de celle-ci.

Ce retard dans la maîtrise d'une langue a pour première conséquence, outre des difficultés communicationnelles, voire relationnelles avec l'entourage, un retard significatif dans les apprentissages scolaires. Comment en effet apprendre ce qu'on ne comprend pas ?

Les jeunes accueillis au sein de la SEES-FP le sont avant tout pour une prise en charge scolaire spécialisée.

Prise en charge pédagogique :

Celle-ci est dispensée en primaire, collège, lycée, lycée professionnel, Maison de la Formation, Chambre des Métiers jusqu'au niveau Bac +2(BTS)...

Lorsque l'enfant aborde l'écrit, il est en phase d'apprentissage de la langue. Cette particularité est prise en compte dans les séances pédagogiques proposées dans l'établissement.

La scolarisation s'organise toujours au sein des établissements scolaires de l'Education Nationale en inclusion. Nous parlons d'IPA : intégration partielle accompagnée.

Les jeunes sont intégrés à une classe d'entendants avec un accompagnement spécialisé par un pédagogue de l'IRJS (professeur spécialisé ou éducateur scolaire) pour tout ou partie des matières .Cela varie d'un enfant à l'autre. Quand ils ne sont pas intégrés, ils suivent ensemble en « classe spécialisée un enseignement adapté, dispensé par un professeur de l'IRJS.

Prise en charge éducative :

A cette prise en charge scolaire s'ajoute une prise en charge éducative sur les lieux d'inclusion du primaire et du collège par des éducateurs de l'IRJS.

Un internat réparti sur trois lieux de vie offre un accueil et un accompagnement éducatif aux jeunes de la région qui ne trouvent pas de scolarisation adaptée proche de leur domicile.

Prise en charge par une équipe de soins :

L'équipe pluridisciplinaire est complétée d'un plateau technique pour les soins et les rééducations : médecin, aide-soignante, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste.

Tous ces professionnels qui interviennent dans la prise en charge de jeunes accueillis en fonction de leur projet individualisé, ont des rôles et des missions différentes de par leur spécificité. Mais tous ont le souci de voir les jeunes s'épanouir et se développer au mieux de leurs capacités. Ils leur offrent des conditions d'expression et de communication optimales en leur apportant les outils indispensables à la construction, structuration ou enrichissement d'une langue qu'elle soit orale ou gestuelle.

Comment s'effectue l'apprentissage des langues dans ces différentes prises en charge

- **Au niveau scolaire**

- **LA LSF** : langue des signes française.

Comme toutes les langues elle possède une double articulation et un lexique, une syntaxe, une grammaire qui lui sont propres (différentes de ceux du français oral et écrit).

Pour construire un signe standard (équivalent du mot) 5 paramètres se combinent :

- Configuration de la main,
- Orientation,
- Emplacement,
- Mouvement,
- Expression du visage

Ces paramètres entrent en jeu simultanément, différemment du mot où la combinaison des phonèmes est linéaire.

Il est primordial d'inscrire les enfants sourds qui ne sont encore que dans un langage gestuel dans une langue gestuelle codifiée : la LSF.

Pour ce faire, ils bénéficient tous du début de l'école primaire à la fin du collège d'un enseignement en LSF (dispensé par un enseignant sourd), qui est la reconnaissance de leur différence.

Il participe à la construction de leur identité et à l'appartenance à un groupe.

➤ **Le français oral et écrit (langue « académique »)**

✓ Au niveau primaire

La priorité de l'enseignement spécialisé est que l'enfant apprenne à lire et à écrire le français, à le lire sur les lèvres, voire à le parler, s'il en a les capacités. Cela ne peut se faire aussi naturellement qu'avec des enfants entendants.

L'adulte doit d'abord avoir une attitude communicationnelle maximale avec l'enfant :

- Etre en face à face
- Soutenir son regard
- Adapter son niveau de langue au sien supposé (lexique, syntaxe)
- Eviter un environnement bruyant
- Accentuer l'expressivité du visage et des mimiques
- Soutenir l'intonation

Autant d'éléments porteurs de sens de manière fluente.

Au-delà de la LSF et de la langue orale des aides spécifiques sont utilisées pour favoriser et s'assurer la compréhension :

- le LPC (Langage Parlé Complété) : c'est la représentation visuelle de la chaîne parlée sonore. Elle facilite la lecture labiale en différenciant les sosies labiaux et en indiquant la présence des phonèmes non visibles [r] [k] [g]. Le codage syllabique respecte le rythme et le phonétisme de la langue.
- La dactylogogie : code gestuel qui désigne chaque lettre de l'alphabet par une posture de la main utilisé pour épeler les noms propres et les mots qui n'ont pas de correspondants signés.
- Des signes signifiants et pertinents de la LSF adjoints simultanément au message oral.
- Des supports imagés.

Pour l'expression, la méthode verbo-tonale vise à faire prononcer les phonèmes, les mots, les phrases de manière spontanée. Elle utilise les comptines, la musique, les gestes corporels. Le maximum d'indices prosodiques est fourni. Parallèlement sont développés les perceptions vibro-tactiles et les restes auditifs. Elle complète les apports du LPC lors des séances de parole.

Les apprentissages de la lecture, de l'écriture et de l'oral mobilisent chez l'enfant sourd beaucoup d'énergie et d'efforts. L'enseignant doit alors faire preuve **d'adaptation** en diversifiant ses techniques pédagogiques, en donnant la priorité à la dimension du sens.

✓ Au niveau collège

L'adolescent entrant au collège a déjà développé une langue privilégiée : orale ou gestuelle que l'enseignant devra enrichir et structurer davantage.

Quand le projet est oraliste, le professionnel privilégie la communication orale avec ou non l'aide du LPC, sans exclure pour autant l'utilisation de la LSF.

Quand le projet est signant, la LSF s'impose comme langue de communication mais aussi d'apprentissage. L'enseignant interprète en LSF toute information orale ou écrite. En classe d'inclusion, le professeur spécialisé interprète le cours des professeurs de l'Education Nationale et **tous les échanges oraux de la classe**.

En classe spécialisée il fait le cours en LSF.

Quand il se trouve être dans une classe d'élèves oralisants et signants alors il communique de façon consécutive dans chacune des deux langues.

✓ Au niveau post-collège

Les jeunes maîtrisent maintenant davantage une langue qui est pour eux un réel support des apprentissages. Le professionnel de la SEES-FP doit **s'adapter** au mode de communication de son élève : il traduit, explicite, exemplarise les cours de l'Education Nationale en s'assurant toujours d'une bonne compréhension de leurs contenus.

Il utilise alors des outils pédagogiques et cognitifs appropriés tels que les dessins, les schémas, les tableaux...

Il se doit d'instaurer une confiance réciproque dans la relation, indispensable à un climat favorable aux apprentissages.

Tous les pédagogues de la SEES-FP, du primaire au BTS, doivent permettre aux jeunes sourds de s'intégrer au mieux à leur environnement scolaire et relationnel.

Ils sont aussi un lien nécessaire entre les enseignants de l'Education Nationale et les jeunes sourds qu'ils accueillent.

- **Au niveau éducatif**

Les éducateurs qui accompagnent, pour les actes de la vie quotidienne, les jeunes internes, ont des missions multiples : éducatives, aide aux devoirs, socialisation, ouverture au monde extérieur...

La prise en charge éducative est à fois individuelle mais aussi groupale.

En situation de relation duelle, l'éducateur **adapte** sa communication au jeune et à son projet linguistique.

La langue utilisée sera alors le français oral ou la LSF quelquefois encore le français signé (signes de la LSF collés au message oral) quand l'enfant a besoin pour une meilleure compréhension du message oral, de l'adjonction de signes signifiants.

En situation groupale la langue utilisée par tous, adultes et enfants, est la LSF car c'est la langue « unanime » du groupe, commune à tous quel que soit le mode de communication privilégié des uns et des autres.

La spontanéité gestuelle de l'enfant sourd se structure ici dans le groupe par la LSF.

L'enfant sourd continue d'apprendre et/ou de développer la langue des signes par immersion, par bain de langue.

Les éducateurs tous formés à cette langue peuvent aussi apporter un vocabulaire plus riche, mieux choisi, une syntaxe plus structurée et précise.

L'enfant sourd apprend alors de ses pairs, mais aussi des professionnels qui l'entourent comme le ferait un enfant entendant au sein de sa famille.

En situation éducative, la construction et l'enrichissement de la langue se font au travers du quotidien à partir de situations de vie.

- **Au niveau de l'équipe de soins**

L'aide-soignante , la psychomotricienne, l'orthophoniste, la psychologue et les médecins travaillent tous en situation de relation duelle avec l'enfant. Avec des

techniques, des approches et des missions différentes de par la spécificité de leurs métiers, ils ont cependant tous à faire avec la singularité et l'intimité de l'enfant.

C'est dans un espace privilégié de rencontre et de parole qu'ils interagissent avec l'enfant en s'**adaptant** au mieux au mode de communication privilégié par celui-ci.

Le souci premier de ces professionnels est l'expression de l'enfant ici et maintenant au travers des trois concepts définis précédemment à savoir, le langage, la langue, la communication.

La priorité est la qualité de l'engagement thérapeutique à partir de la dimension transférentielle et contre transférentielle.

Pour ces professionnels, l'inscription dans une langue bien définie et construite est secondaire à la capacité de pouvoir exprimer sa singularité quelles que soient la richesse et la qualité de la langue.

Et c'est bien à partir de ces capacités d'expression et d'affirmation de Soi, de l'articulation entre signifiants et signifiés, que la langue, qu'elle soit orale ou gestuelle, va pouvoir se construire au contact de la relation à l'autre, étayante et contenant.

Des mots, des signes de plus en plus nombreux et signifiants vont se structurer et permettre à l'enfant d'exprimer plus finement sa pensée et ses émotions.

Comme pour le jeune enfant entendant qui développe au contact de l'autre parlant une langue à partir du jeu pour parvenir au « je » ; l'enfant sourd au contact des différents thérapeutes auprès desquels il est engagé, passera par la même étape de structuration psychique et d'appropriation de la langue ; certes, souvent avec plusieurs années de retard.

La position de l'orthophoniste est un peu différente : elle se situe comme un pont entre les enseignants et l'équipe de soins. Elle part aussi de l'expressivité langagière singulière de l'enfant, pour la faire évoluer vers une langue structurée et construite.

En ce qui concerne la langue française, le travail linguistique axé sur la conscience phonologique (avec l'éducation auditive), lexicale, syntagmatique, à l'oral et à l'écrit, permet d'en saisir le fonctionnement et l'enjeu. Il s'agit de conduire le jeune à élaborer une parole juste, fidèle à ce qu'il souhaite dire, transmettre et l'inviter à élargir ses expériences de socialisation.

Elle utilise aussi les techniques spécifiques à la communication orale (LPC, verbo-tonale, dactylogogie...).

CONCLUSION

La mission première de tous les professionnels de la SEES-FP est bien d'offrir à tous les enfants sourds quel que soit leur projet linguistique, oral ou gestuel, tous les outils nécessaires à l'élaboration et construction d'une langue, seul facteur garant d'une réelle intégration sociale.

C'est en s'**adaptant** toujours au niveau et au mode de communication privilégié par l'enfant, en respectant sa singularité de Sujet « parlant » et sa liberté d'expression, que l'adulte favorisera l'acquisition et l'appropriation réelle de la langue.

Il s'agit bien pour le Sujet sourd comme pour tout Sujet de s'emparer d'une langue qui l'intègre au groupe social et qui lui confère aussi une position de Sujet unique.

Travail collectif réalisé en Juin 2012